

CHAPITRE III

LE PEUPLEMENT

10

Par les soldats

10 Fin du XVII^e siècle : — en 1688, population de 10,303 âmes ; en 1698, de 13,815. — S'il vient encore des engagés, des familles, néanmoins l'accroissement se fait par les *soldats libérés du service*. — En temps de paix, soldat et même officier travaillent chez l'habitant, qui leur donne la *nourriture* et un *salaire* quotidien de 20 à 30 sous. — Ces permissionnaires s'établissent, de 1686 à 1699. — Le roi accorde à chacun une *année de solde* comme s'il servait, moyennant le mariage.

20 Début du XVIII^e siècle : — la paix de Ryswick, le traité de Montréal avec les tribus, assurent le licenciement de 200 à 300 hommes. — En 1701, une *recrue* de 300 *réguliers* les remplace. — La majeure partie peuple la riche région de Montréal. — En 1706, le chiffre du recensement atteint environ 16.417 âmes, bien que la *picotte* ait tué 100 personnes (1699) et entre 2,000 et 3,000, en 1703 !

30 Dans la suite : — deux *procédés* de peuplement : M. Ruette d'Auteuil conseille d'adopter le *licenciement en masse* de la garnison (*Mém.* du 9 déc. 1715) ; — M. de Vaudreuil, l'*établissement annuel* des réformés ; et son avis prévaut à Versailles. — En 1716, il y a 628 *réguliers* ; il arrive 163 recrues. — Mais les contingents expédiés diminuent : 98 soldats en 1719, 100 en 1728, 95 en 1729, 89 en 1731, 59 en 1739, 53 en 1744 : erreur grosse de conséquences. — Malgré tout, les licenciés *s'habitent*, grâce à l'intervention de Mgr de Saint-Vallier, de M. de Beauharnais, qui aperçoivent le danger de l'inconduite morale. — M. de La Galissonnière et M. de La Jonquière favorisent aussi les alliances militaires, malgré l'apathie pour le recrutement du pouvoir métropolitain.

40 Résultats : — de 1713 à 1756, cet élément colonisateur a fourni une moyenne de 30 *foyers par an*, au temps de Vaudreuil et de Beauharnais ; — *le double*, dans la suite, soit environ 1,500. (V. Salanc, p. 346). — De 1755 à 1760, des sept à huit mille *réguliers*, envoyés au Canada, environ *un millier* de soldats et un *bon groupe* d'officiers élisent domicile au pays, en épousant des Canadiennes. — Le roi, du reste, a recommandé leur établissement au baron de Dieskau, à Montcalm et à Lévis. — D'autre part, les *Acadiens* viennent chercher asile au Canada, venant de l'île Saint-Jean, des Mines : — environ 1,800 ou 2,000, de 1756 à 1759 (V. It., p. 447).

10 Ordonnances royales : — les *prescriptions antérieures*, remises en vigueur : — l'ordonnance du 20 mars 1714 oblige armateurs et capitaines de transporter " de 3 à 6 engagés par vaisseau ". — Celle de novembre 1716 la renouvelle, la précise : elle frappe les négligents ou insoumis d'une *forte amende*. — Au départ des bâtiments, les commis-